



Comité Technique Local du 14/12/2017

Compte-rendu

Déclarations liminaires

Comme il est de tradition, le CTL débute avec la lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales. Celle de la CGT a été publiée sur notre site internet le jour même.

Se défendant comme d'habitude de devoir répondre sur les sujets d'ordre national, le DISI a néanmoins souhaité prendre la défense du programme « action publique 2022 » dont nous dénonçons la volonté de privatisations et de suppressions massives d'emplois. Pour lui ce n'est pas la fin du service public, des missions de service public peuvent être effectuées par des acteurs privés et l'état a d'ailleurs toujours fait appel au privé pour des missions de court terme. *(Nous invitons donc chacun à réfléchir à cette question : parmi l'ensemble de vos missions, dans le contexte actuel, quelles sont celles dont vous pouvez affirmer qu'elles sont et resteront de long terme ?)*

Quant au 120 000 emplois, il précise que c'est un chiffre global pour les trois fonctions publiques, nous voilà rassurés.

Nos remarques concernant le management et les engagements non tenus lui sont énigmatiques, nous les développerons dans le cadre des questions diverses.

Ordre du jour

À la demande des représentants de Solidaires Finances Publiques, et avec l'accord des autres OS, le Directeur modifie

l'ordre des points à évoquer pour faire passer en dernier le sujet des emplois.

1. Approbation d'un PV

Bien que non signé par la secrétaire adjointe (FO), malgré de multiples relances selon la DISI, le PV de la séance du 3 janvier 2017 était soumis à notre approbation. Cette absence de signature, qui signifie que le PV n'a pas subi de relecture contradictoire, mais aussi pour la CGT le délai de plus de 11 mois depuis la réunion, justifient l'abstention des élus CGT, Solidaires et CFDT sur ce vote. Ce PV n'est donc pas approuvé à l'unanimité contrairement à ce que mentionne le relevé de décisions publié sur l'intranet de la DISI.

2. TBVS

Le Tableau de Bord de Veille Sociale, présenté annuellement, dresse un bilan de l'année écoulée sur un certain nombre d'indicateurs. Jusqu'à présent ce document en comportait une vingtaine, l'objet de ce point de l'ordre du jour était de nous présenter la rénovation du TBVS qui le réduit, dans un souci d'efficacité et de gain de temps, à seulement 10 indicateurs dont 6 sont imposés et 4 au choix de la direction parmi 16 possibles.

Défendant son propre choix de ces 4 indicateurs, le DISI a néanmoins accepté d'en débattre et de le modifier suite aux discussions. La CGT, dénonçant cette cure d'amaigrissement, s'est abstenue sur le

choix des indicateurs à retenir. En effet il n'était pas question pour nous d'approuver la disparition des indicateurs sacrifiés. Nous avons de plus fait valoir que pour faire l'exercice sérieusement il aurait fallu avoir des éléments concrets et chiffrés pour mesurer l'apport des indicateurs proposés. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails sur les indicateurs proposés, retenus et écartés.

3. Questions diverses

Déménagement de l'ESI de Bordeaux

À la demande de plusieurs OS, le DISI a reprécisé le calendrier et répondu à quelques questions.

Le déménagement s'effectuera en priorité sur les étages 10 et 13, à compter du 15 janvier pour les services de Mériadeck. Les autres déménageront à compter du 15 février. Un local sera conservé à Mériadeck pour la préparation des postes de travail par la CID.

La CGT a évoqué les modifications de certains plans, qui ont été présentées aux agents concernés mais pas aux OS. Le DISI s'est engagé à nous les communiquer (fait le 19/12) et a apporté quelques explications. Des empiétements prévus sur des zones de circulation ne peuvent être faits en raison de la présence de bouches d'aération calibrées pour le désenfumage de ces zones. Les modifications pourraient être étudiées plus tard mais pas dans le calendrier du déménagement.

Le directeur indique également qu'il y aura un peu plus de perches que prévu, ceci étant notamment rendu nécessaire par des limitations au niveau des prises et des goulottes.

La CGT est intervenue pour demander si les implantations définitives de bureaux élaborées au niveau de chaque service

avaient été validées. La réponse est qu'il n'y a que quelques cas non validés et que les services concernés ont été avertis.

La question délicate du stationnement a ensuite de nouveau été évoquée.

La privatisation du parking ouest a été actée et devrait démarrer au 2^e trimestre 2018. L'accès sera possible à tous les agents travaillant à la cité, dans la limite des places disponibles. Pour le parking Berliet, la DISI disposera de 102 cartes. Leur attribution se fera sur la base de critères sur lesquels se penchera très prochainement un groupe de travail. Un questionnaire devant préalablement être adressé aux agents pour évaluer l'importance de certains critères et nourrir les travaux de ce GT, la CGT est intervenue pour dénoncer un délai de réponse trop court, notamment pour les agents absents. Le DISI a accepté de recevoir les réponses jusqu'à fin décembre et de ne tenir le groupe de travail que début janvier.

Enfin il nous informe que le rachat de Berliet pour la construction de logements sociaux n'interviendra pas avant 2022 ou 2024 et comportera une clause garantissant la création d'un parking pour les agents de la cité avec le même nombre de places qu'actuellement.

Climat social

La CGT est ensuite intervenue pour développer des sujets évoqués en liminaire.

L'engagement non tenu dont il était question était celui de maintenir l'ex-secrétaire de l'ESI Bordeaux Garonne deux jours par semaine à Mériadeck jusqu'au déménagement. De deux jours on était rapidement passé à un jour, puis récemment à zéro. Le tout sans communication en direction des collègues de Mériadeck qui s'en étaient émus. Le DISI a semblé découvrir cette décision de la Directrice de l'ESI, qui s'est

justifiée en indiquant que le travail était toujours fait, même à distance, et le courrier distribué. Au-delà de cette décision, nous voulions surtout dénoncer un management et un manque de communication peu délicats vis-à-vis des collègues de Mériadeck, illustré par de multiples petites choses qui n'améliorent pas le ressenti de ces agents. Un précédent concernant la disparition des fournitures (réapparues depuis) a par exemple été évoqué.

Dans la même veine, un message du PSM (initialement non destiné aux agents) au sujet des régularisations d'horaires variables avait suscité l'émotion par sa forme et ses recommandations jugées abusives. La direction (ESI et DISI) assure être animée des meilleures intentions et veiller aux problèmes d'écrêtage dans l'intérêt des agents.

Nous avons également évoqué en liminaire un certain zèle du service RH pour compliquer les situations. Nous sommes revenus sur un litige qui avait opposé les organisations syndicales à la DISI au sujet d'autorisations d'absences utilisées dans le cadre du CHS-CT. Nous avons fini par obtenir gain de cause au prix d'une intervention des syndicats nationaux, mais la DISI se retranche derrière une mauvaise information donnée par RH-2C.

Nous voulions également évoquer la note de service sur les compensations de temps de trajets. La DISI justifiait sa diffusion très tardive (2 mois après l'instruction nationale) par un problème concernant les agents en horaires d'équipes. Sans réponse de la DG sur ce point, la DISI Sud-Ouest a décidé d'aligner les agents en équipe sur les agents au forfait, décision incompréhensible d'autant plus que la note mentionne la souplesse permise par le forfait, que l'on ne saurait évoquer à propos des équipes. Dans les autres DISI, on se contente de ne rien préciser pour les

équipes ou bien on annonce que des précisions viendront plus tard. La DISI revendique la nécessité de ne pas laisser de « vide juridique », même si cela concerne une situation qui ne devrait jamais se produire. Il reste que l'arbitraire de cette mention, non justifiée dans la note, a affecté des agents déjà échaudés sur le sujet des horaires.

Nous avons également regretté la complexité du formulaire de demande de compensation dans sa version DISI Sud-Ouest, diffusé en PDF non modifiable, quand le modèle de la directive nationale se résumait à 2 ou 3 champs et se présentait sous forme électronique. La DISI se justifie par la nécessité de faciliter le travail des agents de RH et de fiabiliser la saisie et le contrôle dans Agora.

Astreintes

Des précisions ont été demandées et apportées concernant les astreintes pour la campagne de télédéclaration IR 2018.

Dans les tensions avec la centrale, la Direction affirme se placer clairement du côté des agents en défendant les principes d'astreintes limitées à des gestes simples et le refus d'une dérive vers de l'exploitation ou de l'expertise en HNO.

Horaires variables

La note du 23/08 sur les règles de vie de l'ESI de Bordeaux annonçait une autre note censée rappeler les règles en matière de pointage. Interrogée sur l'absence de diffusion de cette note, la Direction indique qu'elle est toujours prévue mais devra s'articuler avec la nécessité de refaire le règlement intérieur en début d'année.

À l'issue des questions diverses, les élus de Solidaires Finances Publiques informent le comité qu'ils ne participeront pas à la suite de la réunion.

4. Emplois

La déclinaison locale du volet emplois du PLF 2018 se traduit par la suppression nette de sept emplois (-1 AfIPA, -8 C, +2 IDIV CN). Mais le jeu des transferts et des transformations d'emplois rend la valse des fauteuils un peu plus complexe. Nous tentons de vous en dresser un bilan avec la carte et le tableau joints à ce compte-rendu. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

En effet comme à chaque fois les véritables suppressions ne sont pas là où elles semblent être. Ainsi la catégorie B est bien touchée par ce projet avec par exemple l'ESI de Toulouse qui récupère un emploi de B PROG mais perd 2 emplois de B PAU, ou encore l'ESI de Poitiers qui perd un emploi de B PSE mais gagne une chaise de B PROG et une de B PAU.

D'une manière générale, la DISI indique que les suppressions réelles ciblent des emplois vacants ou qui le seront bientôt (retraites). Les promotions par liste d'aptitude sont également anticipées.

Les transferts et transformations ont pour objectif, toujours selon la DISI, de faire correspondre les chaises à la réalité ou de faciliter les recrutements (transformation de B PSE en B PROG par exemple), mais aussi d'opérer des rééquilibrages entre sites. Ainsi la suppression nette d'un emploi à Rodez est-elle justifiée par un moindre nombre de postes de travail par rapport à d'autres CID.

Si l'on s'intéresse aux effectifs, il apparaît qu'après les suppressions d'emplois il demeurera au 1^{er} janvier 2018 onze emplois vacants à la DISI Sud-Ouest. La DISI se retranche derrière des difficultés de recrutement et d'attractivité, notamment sur Poitiers qui ne serait pas suffisamment demandé. Nous ne partageons pas totalement cette analyse. Il ne faut en effet pas négliger l'impact de l'évolution des règles de gestions qui compliquent encore la mobilité choisie, notamment en augmentant les délais de séjour. Les blocages de mutations pour gérer la pénurie dans certaines régions sont aussi une réalité.

Pour la CGT, toutes les manipulations proposées reviennent à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Avec les suppressions d'emplois subies depuis des années, il devient difficile de soutenir qu'il reste trop d'emplois à certains endroits.

La satisfaction des besoins exprimés ne peut que passer par la création d'emplois qualifiés en nombre suffisant.

Notre vote s'oppose donc au projet dans son ensemble, suppressions, transferts et transformations d'emplois.

Votes sur le projet de la DISI :

CGT, FO, CFDT : contre (4 voix)

Solidaires : refus de vote (2 voix)

Le vote contre ne pouvant être considéré comme unanime en raison des refus de votes, la consultation du CTL sur ce projet est achevée et il n'y aura pas de seconde convocation.



Ne restez pas isolés, rejoignez la CGT !

Nom :

Prénom :

Grade :

Site :

Bulletin à remettre à un militant de la CGT Finances Publiques